

1. Qu'est-ce que la réinstallation des réfugiés?

La réinstallation est un outil visant à assurer la protection des réfugiés

La réinstallation est un processus dans lequel un réfugié qui a quitté son pays et a trouvé temporairement asile dans un autre pays, est installé – « réinstallé » – dans un pays tiers, où il bénéficiera d'une protection permanente.

Cela signifie que les réfugiés qui sont réinstallés ont, comme d'autres réfugiés, fui la persécution, qu'elle soit le fait de l'Etat, conséquence d'une guerre civile ou de l'action d'une milice, peut-être en raison de leur origine ethnique, de la religion qu'ils professent, de leur genre ou de leurs opinions politiques.

La réinstallation revêt un caractère vital pour ces réfugiés parce qu'il ne leur est pas possible de trouver une protection appropriée dans le pays où ils ont fui et que par ailleurs il ne leur est pas davantage possible de retourner dans leur propre pays, où ils seraient victimes de persécutions. Pour cette raison, ils doivent être installés plus en avant, dans un troisième pays, où il leur sera possible de résider en permanence et qui leur offrira une protection contre les persécutions.

Manque de protection dans le pays de premier asile

Le manque de protection dans le pays de premier asile peut résulter de différents facteurs

- dans certains cas, le pays de premier asile ne reconnaît pas légalement les réfugiés, par exemple s'il n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951. Cela peut signifier que les réfugiés ne sont pas renvoyés dans leur pays d'origine mais qu'ils sont maintenus dans des conditions déplorable et qu'ils sont quelquefois même en-

fermés, et que l'on escompte fondamentalement qu'ils quittent le pays.

- Certains pays de premier asile ne sont pas en mesure d'assurer une protection permanente car ils n'ont pas la capacité d'organisation ou les moyens financiers pour le faire. Très souvent, des pays relativement pauvres accueillent un grand nombre de réfugiés. Les gouvernements de ces pays considèrent souvent qu'ils ne peuvent autoriser les réfugiés à s'établir en permanence au sein de la population indigène car cette situation ferait peser une charge supplémentaire sur une infrastructure déjà fragile.
- Dans le cas de conflits armés, les gouvernements des pays hôtes pourraient considérer qu'ils « invitent » en quelque sorte le conflit dans leur pays, s'ils autorisent les personnes qui fuient ce conflit à s'installer en permanence.
- Un autre facteur contribuant à l'absence de sécurité pourrait être l'existence de conflits au sein de la population réfugiée, ce qui est le cas par exemple lorsqu'un groupe de réfugiés qui se rassemble dans un camp est en conflit avec un autre groupe et lui rend la vie insupportable. Il arrive très souvent que les autorités du pays qui accueille les réfugiés ou que l'administration du camp (par ex. l'UNHCR) ne soient pas en mesure de mettre fin à de tels conflits et ne puissent dès lors assurer une protection effective.

La réinstallation: une porte qui s'ouvre pour sortir d'une situation désespérée, qui dure souvent depuis longtemps

Dans tous les cas qui viennent d'être décrits, les réfugiés sont figés dans une situation, sans

possibilité concrète de développement ultérieur à l'endroit où ils se trouvent et sans possibilité de rentrer dans leur pays. C'est dans de tels cas que la réinstallation prend toute son importance. Pour reprendre la terminologie du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), les réfugiés se trouvent dans une situation « prolongée ».

La réalité de la vie de millions de réfugiés de par le monde est qu'ils n'ont aucun moyen de sortir de ces situations désespérées, certains d'entre eux vivant dans le pays de premier asile depuis plus de dix ans. Pour eux, la réinstallation est la seule chance réelle qui s'offre pour reconstruire leur vie.

Ce que la réinstallation N'EST PAS:

La réinstallation ne doit pas être confondue avec le retour ou le rapatriement, qui signifie l'un et l'autre le retour au pays d'origine, volontairement ou sous la contrainte.

Comme on l'a vu plus haut, la réinstallation ne se substitue pas non plus à d'autres formes de protection des réfugiés, telles que l'asile, mais vient les compléter. Cependant, les processus partent de points de départ différents. La réinstallation est un programme par lequel des Etats décident à l'avance qui ils peuvent aider, en sélectionnant des individus dont ils peuvent garantir la protection une fois arrivés. Au contraire des mythes largement répandus, les pays qui disposent d'un programme de réinstallation acceptent toujours les cas d'asile. Tant la réinstallation que l'asile

peuvent offrir une protection humanitaire et sont susceptibles de se compléter dans un cadre global de protection des réfugiés. La réinstallation et l'asile ont le même but: protéger les réfugiés.

La réinstallation offre une solution durable aux réfugiés qui se trouvent depuis longtemps dans cette situation, et il faudrait y voir un outil de gestion des entrées de réfugiés dont le statut est déterminé avant qu'ils n'entreprennent le voyage.

La réinstallation n'est pas un outil de gestion des migrations au sens général du terme, par exemple de travailleurs migrants, mais elle vise spécifiquement et exclusivement à la protection des réfugiés.

Les buts de la réinstallation

Traditionnellement, la réinstallation a trois objectifs de même importance, à savoir la protection, l'offre de solutions durables et le partage de responsabilités avec les pays hôtes. La protection et l'offre de solutions durables jouent directement en faveur des réfugiés qui sont réinstallés. Alors qu'il est évident que la réinstallation n'apportera une aide directe qu'à un nombre limité de réfugiés, elle peut, dans des situations complexes touchant les réfugiés, envoyer un signal au pays hôte, lui indiquant que d'autres pays sont désireux de partager la responsabilité des réfugiés. La réinstallation peut dès lors contribuer également à aider les réfugiés qui ont d'urgence besoin d'une protection dans la région et qui y resteront, en rendant l'intégration locale plus probable pour eux. Dans ce contexte « stratégique », les opérations de réinstallation aident à la fois les réfugiés qui bénéficient de la réinstallation et ceux qui restent dans la région.

2. Quelles sont les différentes étapes de la réinstallation ?

Détermination du « besoin de protection »

La première étape de la réinstallation de réfugiés consiste à déterminer si les réfugiés en question ont réellement besoin d'être réinstallés; y a-t-il un « besoin d'être protégé » ? Tout d'abord et avant tout, cela signifie que les personnes en question sont des réfugiés au sens du mandat de l'UNHCR et qu'elles ne bénéficient pas d'une protection adéquate dans leur situation actuelle. D'une manière générale, c'est l'UNHCR qui définit que certains réfugiés ou certains groupes de réfugiés ont besoin d'une protection, qui pourrait mieux leur être assurée en cas de réinstallation. L'UNHCR dresse chaque année la liste des besoins en matière de réinstallation ou, et c'est particulièrement le cas dans les situations d'urgence, demande l'organisation d'une opération d'urgence. Souvent l'UNHCR déterminera que des groupes de réfugiés particuliers ont besoin, dans l'ensemble, d'être réinstallés. Les appels d'offre pour la réinstallation sont communiqués aux Etats membres des Nations Unies.

Sélection: sur la base d'un dossier ou d'une entrevue

Les pays qui acceptent des réfugiés en vue de les réinstaller engagent un processus de sélection. Deux méthodes sont utilisées: il s'agit, d'une part d'une sélection sur la base d'un dossier et d'autre part, d'une sélection sur la base d'une entrevue; en réalité, souvent les deux méthodes sont combinées. De plus en plus, les ONG et les partenaires locaux jouent également un rôle lors de la première consultation.

Lorsque la sélection s'effectue sur la base du dossier, cela signifie que la décision de réinstallation est prise exclusivement sur la base des dossiers de l'UNHCR. Ces dossiers ont été constitués au moment où l'UNHCR a détermi-

né qu'un réfugié a besoin d'être réinstallé. Ils comprennent des informations sur le réfugié et la protection dont il a spécifiquement besoin. La sélection sur la base d'un dossier peut se faire rapidement, à pratiquement n'importe quel moment et elle est relativement peu coûteuse, car il n'y a pratiquement pas de déplacement au départ du futur pays d'accueil au moment de la sélection. Cependant, comme cette sélection se fait sans aucune entrevue individuelle, les pays de réinstallation sont de moins en moins enclins à accepter des réfugiés sur la base des seuls dossiers. L'argument en faveur des missions de sélection tient au fait que celles-ci garantissent l'application correcte de la politique nationale de réinstallation. Les pays de réinstallation font également valoir souvent le fait que seules les missions de sélection permettent de déterminer réellement les besoins en termes de réinstallation et la nécessité d'une intégration après la réinstallation. On avance également le fait que les responsables de la sélection acquièrent des connaissances personnelles quant à la situation dans les régions d'origine, ce qui est indispensable pour prendre les décisions appropriées quant à la réinstallation.

L'autre option consiste en ce que les pays de réinstallation envoient des missions de sélection lorsque la situation de réfugié se prolonge ou ce qu'elles ont du personnel dans les régions concernées. Souvent les réfugiés invités à une entrevue ont été identifiés sur la base d'un dossier de l'UNHCR. Dans certains cas, des ONG ou d'autres partenaires locaux auront orienté des réfugiés en vue de leur réinstallation, ou bien il se pourrait que des réfugiés, par exemple lorsqu'ils ont appris qu'une mission de sélection se rendrait dans leur camp de réfugiés, se sont présentés spontanément en vue de leur réinstallation. En tous cas, les entrevues personnelles donnent aux réfugiés la possibilité de présenter leur propre situation en vue de la réinstalla-

tion et permettent aux pays de réinstallation de sélectionner les dossiers en prenant pour référence leur propre jugement.

Côté négatif, un nombre important des réfugiés identifiés par l'UNHCR sont régulièrement refusés par les missions de sélection. En tous cas, les réfugiés – et cela est bien compréhensible – fondent beaucoup d'espoir sur la possibilité d'être réinstallés. Toute décision négative, qu'elle se fonde sur un dossier ou sur une entrevue, est fort décevante. Mais la déception et quelquefois la suspicion sont plus importants encore si les noms suggérés par l'UNHCR ne sont pas acceptés pour une réinstallation.

Formation précédant le départ et transfert

Lorsqu'un réfugié a été sélectionné, son transfert doit être préparé par le pays hôte, et cette démarche se fait souvent en coopération avec l'UNHCR. Dans la plupart des pays de réinstallation, c'est l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui organise les aspects pratiques du transfert. Le temps qui s'écoule entre la sélection d'un réfugié ou d'un groupe de réfugiés et son départ peut être assez long, de quelques semaines à quelques mois. Il est important de mettre ce temps à profit pour préparer les réfugiés à leur nouvelle vie, et cela peut se faire de différentes manières. Il s'agit souvent d'une formation « préparatoire au départ », qui peut comprendre un cours de culture générale concernant le futur pays d'accueil, mais il peut également s'agir d'un premier cours de langue.

Les deux grandes questions associées à l'arrivée des réfugiés dans le pays de réinstallation sont les procédures d'immigration de base et leur statut juridique à l'arrivée. Le statut des réfugiés réinstallés au moment de leur arrivée détermine leurs droits dans le pays d'accueil et l'obtention des documents de voyage. Les réfugiés réinstallés auront vraisemblablement satisfaits aux critères généraux propres aux réfugiés sous mandat de

l'UNHCR, mais ils ne seront pas nécessairement considérés comme des réfugiés aux termes de l'interprétation que donne le pays à la Convention de 1951 sur les réfugiés. Il est cependant de pratique générale que les pays de réinstallation délivrent les documents de voyage conformes à la Convention ou des documents nationaux d'identité et qu'ils donnent aux réfugiés réinstallés un statut semblable à celui qui est reconnu aux réfugiés par la Convention de 1951.

Intégration/nouveau départ

L'arrivée dans le pays hôte marque le début de la reconstruction de la vie. La personne qui accueille les réfugiés à leur arrivée constitue déjà une référence importante, par exemple lorsque c'est une ONG qui est présente ou si des réfugiés appartenant à la même communauté que le nouvel arrivant peuvent l'accueillir. Les dispositions régissant l'accueil devraient également prévoir le transfert des réfugiés dans un logement temporaire ou permanent.

D'autres défis à long terme et complexes attendent encore le réfugié réinstallé: trouver un emploi, trouver un logement permanent, se faire de nouveaux amis et trouver une communauté. Dans la plupart des pays, la société civile joue un rôle important dans cette entreprise. L'assistance fournie par les ONG, les Eglises et d'autres organismes, bénévoles ou fournisseurs de services, consistera souvent à mettre à disposition des services sociaux, mais les organisations de la société civile sont également importantes en tant que groupes d'interaction sociale avec la société du pays hôte. Elles servent également de guides aux réfugiés réinstallés dans les premières phases de leur nouvelle vie. Outre l'accueil de groupes de réfugiés, les membres de la société civile développent souvent une relation davantage personnalisée avec tel ou tel réfugié ou famille de réfugiés, sympathisant avec eux et devenant leur mentor dans leur nouvelle vie.

3. La réinstallation des réfugiés: qui est concerné et quelle pourrait être votre contribution?

Les réfugiés

Les personnes au centre du processus de réinstallation sont les réfugiés dont la vie et la sécurité doivent être protégées par le biais de leur réinstallation. Souvent, ces personnes ont fui la guerre, la persécution et la torture sans trouver une protection permanente adéquate. Il faut leur offrir l'occasion de reconstruire leur vie.

Comment vous pouvez contribuer...

La plupart du temps, les réfugiés sont considérés aujourd'hui comme un fardeau ou un défi à relever. Il importe dès lors de retracer l'histoire de chaque individu et de comprendre les réfugiés. Que ces réfugiés apparaissent dans le contexte de la réinstallation ou qu'au contraire ils arrivent par eux-mêmes à la recherche d'un asile, il est important de leur tendre la main. Prendre soin des réfugiés et leur apporter un appui pour résoudre leurs problèmes les aidera à reconstruire leur vie.

UNHCR

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) est l'agence centrale des Nations Unies compétente pour la protection des réfugiés. Aux termes de la Convention de Genève (1951), la mission de l'UNHCR est de rechercher des solutions durables pour les réfugiés, et le Haut Commissariat est l'agence des Nations Unies qui défend les droits des réfugiés.

Comment vous pouvez contribuer....

L'UNHCR a besoin d'être soutenu dans son action. Tout d'abord et avant tout, le Haut Commissariat a besoin de l'opinion publique en appui à l'exécution de son mandat, à savoir aider les réfugiés, compte tenu du fait qu'ils

doivent recevoir une protection. L'UNHCR a également besoin d'un soutien financier, une question qui doit être abordée dans le débat public avec les décideurs politiques, et ceci vaut également pour votre pays. Dans certains cas, le Haut Commissariat peut bénéficier d'un appui en attirant l'attention sur les réfugiés qui ont besoin de protection ou qui auraient peut-être besoin d'être réinstallés.

Pays de premier asile

Les pays de premier asile offrent un premier havre de sécurité aux réfugiés; Souvent ces pays se situent à proximité immédiate des conflits qui provoquent la fuite des réfugiés. Cela signifie que, souvent, ils sont déjà affectés par les turbulences – politiques, économiques et sociales – qui frappent la région. S'il peut paraître décevant que ces pays n'élargissent pas les possibilités d'intégration des réfugiés au plan local, ils n'en sont pas moins indispensables pour offrir une première protection.

Comment vous pouvez contribuer...

Les pays de premier asile doivent bénéficier de soutien et d'encouragement si l'on souhaite qu'ils restent des premiers havres de sécurité. Vous pouvez plaider en leur faveur dans votre pays, par exemple sous la forme d'un appui financier: les pays européens peuvent jouer ici un rôle de premier plan. La réinstallation peut constituer en soi un important élément de soutien: le fait que des pays extérieurs à la région apportent un appui aux pays de premier asile en accueillant les plus vulnérables constitue un signal important montrant que les pays de premier asile ne sont pas laissés seuls face à leurs responsabilités de protéger les réfugiés.

Les pays de réinstallation

Les décisions que prennent les pays de réinstallation consistent à déterminer s'il est possible de réinstaller les réfugiés, à quel moment les réinstaller et de qui il s'agira. Ces pays jouent dès lors un rôle essentiel pour déterminer si la réinstallation se présente réellement comme une option permettant aux réfugiés de sortir de leur malheur. En outre, ils peuvent apporter un soutien aux pays de premier asile en leur donnant la possibilité de « garder la porte ouverte » aux réfugiés. Ils déterminent si ce sont véritablement les plus vulnérables entre tous ces réfugiés qui bénéficieront de la réinstallation

Comment vous pouvez contribuer...

Il est important de plaider en faveur de la réinstallation: pour l'instant, seuls sept des 27 Etats membres de l'UE sont engagés dans le processus de réinstallation, et le nombre total de réfugiés réinstallés en Europe est faible. Dès lors, le plaidoyer doit être dans la plupart des cas l'appel adressé à votre pays afin qu'il s'engage à une réinstallation ordinaire; si tel est déjà le cas, il est important de veiller à ce que le quota auquel votre pays s'est engagé est respecté ou même augmenté. Il est important de prendre contact avec les responsables officiels du gouvernement, les parlementaires et les représentants des médias afin d'expliquer en quoi la réinstallation est importante et comment elle fonctionne, et en particulier de quelle manière elle constitue une aide pour les réfugiés. Un point à mettre en évidence consiste en ce que la réinstallation devrait servir ceux qui sont le plus dans le besoin, et que votre pays devrait chercher à examiner de quelle manière il peut utiliser ses compétences particulières pour prêter assistance aux plus vulnérables; il peut s'agir par exemple de la prise en charge du trauma résultant des tortures, des besoins médicaux, etc.

Les ONG, les Eglises et les autres organisations de la société civile

Les organisations appartenant à la société civile jouent un rôle de premier plan dans les pays de réinstallation: souvent, elles prendront la responsabilité de l'intégration au plan local des réfugiés réinstallés, les aidant à trouver leur voie dans leur nouvel environnement. Dans des pays tels que le Canada, les ONG et les initiatives citoyennes « parrainent » concrètement les réfugiés, en l'occurrence en prenant en charge les responsabilités financières de leur démarrage dans une nouvelle vie. Dans les pays de premier asile, les organisations de la société civile jouent un rôle de plus en plus important pour signaler les situations, c'est-à-dire pour appeler l'attention du Haut Commissariat ou des pays de réinstallation sur les individus ou les groupes qui ont besoin de bénéficier d'une protection sous la forme d'une réinstallation. Dans les pays qui ne participent pas encore à la réinstallation, la société civile agit proactivement dans le plaidoyer en faveur de la réinstallation.

Comment vous pouvez contribuer...

Adhérer à une organisation de la société civile vous aidera souvent à gagner en puissance pour contribuer au processus de réinstallation. Avec d'autres, vous serez en mesure de prêter assistance aux réfugiés dans la reconstruction de leur vie. Au sein d'un groupe, vous pourrez prendre la responsabilité d'accueillir les nouveaux arrivants.

En adhérant à une organisation de la société civile qui apporte son appui à la réinstallation, vous pouvez lancer une activité coordonnée de plaidoyer stratégique pour la réinstallation. Obtenir de votre pays qu'il participe à la réinstallation des réfugiés peut faire toute la différence pour les réfugiés désespérément en quête de protection.

4. Quel est spécifiquement le rôle des pays de l'UE dans la réinstallation des réfugiés au plan mondial?

Actuellement, l'Europe ne joue pas un rôle de premier plan parmi les pays engagés activement dans la réinstallation des réfugiés. Si le nombre total de réfugiés réinstallés varie de 80.000 à 100.000 chaque année grâce aux efforts consentis par des pays comme les Etats-Unis ou le Canada, les Etats membres de l'UE pour leur part n'accueillent qu'à peine 4.000 réfugiés réinstallés.

Cela est surprenant, d'autant plus que la réinstallation était une pratique très répandue en Europe jusqu'au début des années 1980. Un effort coordonné européen de réinstallation pourrait apporter aujourd'hui une contribution significative à l'effort mondial de protection des réfugiés.

Pays européens participant actuellement à la réinstallation de réfugiés.

Les quatre pays nordiques (Danemark, Finlande, Suède et Norvège) ont accepté ensemble au cours des dernières décennies entre 2.000 et 3.000 personnes à réinstaller chaque année, sur la base d'un quota fixe; parmi ces réfugiés figurent souvent des personnes ayant des besoins particuliers, par exemple un traitement médical à long terme; il s'agit de réfugiés que d'autres pays de réinstallation n'acceptent qu'avec réticence.

Outre les pays nordiques, les Pays-Bas sont le seul pays de l'UE qui a maintenu son engagement de réinstallation annuelle au cours des dernières années. D'autres Etats membres de l'UE ont commencé à accepter des réfugiés en vue de leur réinstallation, le Royaume-Uni et l'Irlande s'engageant ces dernières années à accepter des quotas annuels.

Historique de la réinstallation en Europe

La réinstallation de réfugiés provenant d'Europe et arrivant en Europe a été dans une large mesure la réaction à la crise des réfu-

giés que l'Europe et le monde ont connue au cours des décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Un nombre important de millions de personnes qui ont été déplacées à la suite de la guerre sont réinstallées dans les Amériques, mais aussi en Europe occidentale.

Les réfugiés fuyant la Hongrie en 1956 et la Tchécoslovaquie en 1968 à la suite des invasions soviétiques se sont réinstallés au départ de pays tels que l'Autriche et la Yougoslavie, où ils avaient trouvé une première protection. Dans les années 1970, de nombreux pays européens ont accepté les réfugiés fuyant la dictature dans d'autres régions du monde, par exemple l'Ouganda sous le régime d'Idi Amin et le Chili après le coup d'Etat militaire de 1973. Les dernières opérations de réinstallation de grande ampleur en Europe ont eu lieu à la fin des années 1970 et au début des années 1980, lorsque les pays européens ont accepté plusieurs dizaines de milliers de « boat people » fuyant le Vietnam. Certains pays ont également accepté des réfugiés fuyant la guerre dans l'ex-Yougoslavie, bien que la plupart des pays d'Europe n'aient offert qu'une protection temporaire.

Développements récents encourageants dans l'Europe entière...

Les discussions sur la réinstallation de réfugiés ont progressé ces dernières années dans plusieurs pays de l'UE. On notera en particulier en juin 2007 l'engagement pris par le Portugal d'accepter chaque année la réinstallation de 30 réfugiés. Pour sa part la Roumanie s'est dotée d'une base juridique pour la réinstallation en Roumanie, offrant en outre d'agir en tant que « centre de transit » pour les opérations de réinstallation d'urgence. Des pays comme la Belgique, la République tchèque, la France ou l'Allemagne ont à plusieurs reprises accepté des cas urgents qui leur ont été présentés par l'UNCHR. Plusieurs Etats membres de l'UE se sont engagés dans des opérations

de réinstallation de facto, par exemple au cours des guerres dans l'ex-Yougoslavie.

Plusieurs autres pays de l'UE peuvent être considérés comme des pays émergents sur le plan de la réinstallation; c'est ainsi que la Hongrie s'est dotée de dispositions juridiques permettant la réinstallation. D'autres pays ont fait part de leur intention de donner une suite positive aux appels de l'UNHCR de manière permanente. Dans plusieurs autres pays de l'UE tels que l'Espagne ou l'Italie, des propositions font l'objet de discussions aux termes desquelles leurs quotas ad hoc pourraient se transformer en quotas permanents dans les années à venir.

...et une valeur ajoutée potentielle pour l'approche européenne de la réinstallation

Comme les pays de l'UE sont de plus en plus nombreux à être actifs ou à devenir actifs en matière de la réinstallation des réfugiés, l'adoption d'une politique coordonnée au niveau de l'UE a été mise en évidence comme l'un des domaines de renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'UE. Certaines parties prenantes, notamment des ONG et des milieux universitaires ont fait valoir qu'une telle coopération constituerait le chaînon manquant d'une politique européenne en matière d'asile. Depuis 2000, la Commission européenne a rappelé, dans plusieurs documents politiques, les potentialités qu'offre la réinstallation comme outil complémentaire de protection des réfugiés, plaidant en faveur de la coordination. Une étude de faisabilité commandée par la Commission européenne en 2003 a déterminé les possibilités de développement d'un système conjoint européen en matière de réinstallation.

Parmi les possibilités exposées dans l'étude et dans les débats politiques ultérieurs figurent les aspects suivants:

- la possibilité pour différents Etats membres de l'UE de procéder à des missions conjointes de sélection;

- la création d'un organe européen agissant comme une « chambre de compensation » et qui définirait des engagements communs à l'UE vis-à-vis de l'UNHCR et dirigerait les réfugiés à réinstaller dans différents pays de l'UE;
- l'approbation des critères communs pour la réinstallation et, à long terme, approbation d'un quota commun;
- la définition de la manière dont les Etats membres pourraient apporter leurs compétences spécifiques, par exemple en prenant en charge les personnes ayant des besoins spécifiques.

Si ces discussions n'ont pas permis jusqu'ici d'atteindre des conclusions, il est évident qu'une approche conjointe des Etats membres de l'UE constituerait une valeur ajoutée nette, non seulement pour les réfugiés réinstallés mais aussi pour les pays de premier asile et pour la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur mondial.

Pourquoi l'Europe devrait-elle réinstaller un plus grand nombre de réfugiés ?

- 1) La réinstallation peut assurer une protection à ceux qui en ont le plus grand besoin: les plus vulnérables et ceux qui se trouvent dans des situations de réfugiés prolongées.
- 2) La réinstallation offre à l'Europe une possibilité de donner la preuve de sa solidarité et de prendre sa part de responsabilité dans la présentation de cette solution durable au problème des réfugiés dans le monde entier.
- 3) La réinstallation ouvre l'Europe aux réfugiés.
- 4) La réinstallation donne l'occasion de mettre au point des programmes de réception et d'intégration bien conçus, coordonnés et de bonne qualité.
- 5) La réinstallation constitue un moyen important permettant de faire comprendre au grand public qui sont les réfugiés, leur situation désespérée et les situations qu'ils fuient.

5. La réinstallation des réfugiés: le vécu derrière les politiques

En dépit de l'importance que revêtent les politiques de réinstallation, c'est le vécu des réfugiés qui se cache derrière les politiques et les chiffres qui permet le mieux de témoigner des réels avantages que présente la réinstallation.

Arrivée dans le nouveau pays ...¹

Un des derniers groupes de réfugiés nouvellement arrivés aux Pays-Bas se composait de 47 réfugiés congolais et burundais qui ont atterri à l'aéroport de Schiphol d'Amsterdam le 1^{er} août 2007. Ils ont vécu pendant près de 10 ans dans des camps de réfugiés en Tanzanie, comme ceux de Kigoma et Nyarugusu.

Ce groupe qui comprenait des femmes, certaines avec des bébés, des hommes et des adolescents avait connu de grandes difficultés. Selon Jonathan**, « dans les camps, la vie est très difficile; nous avons beaucoup de problèmes ». L'intégration au plan local n'était pas une option en Tanzanie et le retour volontaire de ces réfugiés dans leur pays n'était pas envisageable dans un avenir proche. « Je suis très heureux de me trouver aux Pays-Bas » a déclaré Eduard**, lui aussi réfugié, à son arrivée.

A la suite de la recommandation de l'UNHCR, le groupe de réfugiés avait été accepté dans le cadre du programme de réinstallation des Pays-Bas. Ils ont commencé à voir le bout du tunnel en avril 2007, lorsqu'une mission néerlandaise de sélection en vue de la réinstallation s'est rendue en Tanzanie afin de sélectionner les candidats à la réinstallation. Après avoir été acceptés, les réfugiés ont immédiatement pu apprendre à connaître leur nouveau pays: la COA, l'agence d'accueil pour réfugiés du gouvernement des Pays-Bas, a organisé des cours d'orientation culturelle en

Tanzanie afin de les familiariser avec les Pays-Bas et la société néerlandaise. Ils ont vu une vidéo sur la vie aux Pays-Bas; bon nombre des réfugiés ont posé des questions pratiques sur des thèmes allant du climat au logement, de l'utilisation des lave-linge aux services de soins de santé, de l'utilisation de la bicyclette à l'accès à l'emploi.

Matthew**, un adolescent qui a suivi le cours, se rappelle: « C'était intéressant, car nous avons beaucoup appris sur la vie aux Pays-Bas et sur nos droits. » A la fin de la formation, tous les participants ont reçu un certificat. A leur arrivée à l'aéroport d'Amsterdam, tous les réfugiés ont d'abord été transférés à l'AZC Amersfoort, un centre d'accueil où les réfugiés réinstallés vivent jusqu'à l'obtention d'un logement dans une commune des Pays-Bas.

En novembre, ils recevront une carte d'identité officielle, un compte bancaire et un logement dans une commune des Pays-Bas. Mais les réfugiés resteront en contact même après leur installation dans leur nouveau logement: le gouvernement des Pays-Bas installe les groupes de réfugiés en fonction de deux critères essentiels: ils partagent la même nationalité et proviennent du même camp.

Bien que la reconstruction d'une vie soit une entreprise compliquée, l'atmosphère générale était à l'optimisme. Dans le bus qui l'amène au centre d'accueil, Jonathan conclut avec un large sourire: « M'y voilà, l'avenir est prometteur. »

...et reconstruire sa vie

Extrait d'une interview avec Samuel Nhialluak, réfugié soudanais réinstallé en Finlande

Q.: Que pouvez-vous nous dire de vos premiers contacts avec la communauté finlandaise ?

R.: Tout le monde savait que l'on arrivait mais la rencontre avec la communauté finlandaise a été difficile, parce que personne ne connaissait la langue de l'autre. Quelques-uns parlaient anglais, mais je pense qu'on leur a dit de ne pas parler anglais avec nous de sorte que nous puissions apprendre leur langue rapidement. En quelques jours, nous avons dû savoir nous présenter, remercier, saluer les gens le matin, le soir, etc. Nous avons dû apprendre tout cela rapidement car cela faisait partie de nos relations quotidiennes avec d'autres gens. De cette manière il était possible de créer des liens avec ces autres personnes... Ce qui est positif, c'est qu'ils vous encouragent lorsqu'ils constatent que vous montrez de l'intérêt pour l'apprentissage de leur langue.

C'était difficile, mais en fin de compte, c'était pour notre bien; en fait, nous avons rapidement appris leur langue et en quelques mois, avant le début des cours de langue, nous étions en mesure de nous présenter et de faire nos achats.

Q.: Estimez-vous que vous êtes intégré dans la société finlandaise?

R.: Eh bien, je suis en cours d'intégration. Pour moi, l'intégration consiste à trouver sa place dans la société. Vous pouvez vous sentir membre de la société lorsque vous comprenez la manière dont les gens vivent, leur niveau de vie et leur culture. Simultanément, une question essentielle est de leur faire comprendre notre façon de penser et notre culture. Je vois l'intégration comme un processus bidirectionnel. Dans certains endroits, nous avons les « amis de la famille », des personnes avec lesquelles nous passons du temps: de la sorte, les femmes apprennent ce que font les femmes en Finlande et il en va de même pour les hommes. Je crois que c'est la meilleure voie d'intégration, apprendre les mille et une choses de la vie quotidien-

ne. Mais il s'agit d'un processus qui ne doit pas être planifié, il doit se faire automatiquement. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout.

Q.: Que pensez-vous de la réinstallation?

R: Je dirais qu'il est bon de donner à ceux qui sont dans le besoin la possibilité de vivre une autre vie ailleurs, dans un endroit qui connaît la paix. Le système de réinstallation en Finlande est bon parce qu'il est de la responsabilité des autorités/représentants officiels et il garantit l'égalité à tous, tout le monde bénéficie des mêmes avantages, même s'il y a des différences selon que vous soyez réinstallés dans une petite ou une grande ville.

* basé sur un rapport d'Ilse Griek pour UNHCR News

** Les noms ont été modifiés pour des raisons de protection de la vie privée

Editeur du prospectus et droit d'auteur:

CCME
174 rue Joseph II
B-1000 Bruxelles
T- +32 2 234 68 00
e-mail: info@ccme.be